

# Création des syndicats

## **CGT** : *Confédération générale du travail*

**1895** : Congrès constitutif de la confédération générale du travail CGT à Limoges du 23 au 28 septembre. Les principaux piliers en sont la fédération du livre et celle des cheminots, mais de nombreux métiers rejoindront la CGT par la suite.

## **CFTC** : *Confédération française des travailleurs chrétiens*

**1919** : Les dirigeants du syndicat des employés du commerce et de l'industrie sont à l'initiative de la fondation de la CFTC les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1919, regroupant 321 syndicats et se réclamant de l'encyclique *Rerum Novarum*. Son objectif est de contrer la toute-puissance de la CGT dans le milieu ouvrier.

## **CFE-CGC** : *Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres*

**1944** : La CGC a été créée le 15 octobre 1944. Catégorielle, la CGC a élargi son champ en devenant CFE-CGC en 1981, s'ouvrant aux techniciens, agents de maîtrise, ...

## **CGT-FO** : *Force Ouvrière*

**1948** : Le 12 avril 1948 a lieu le congrès constitutif de Force Ouvrière. La décision de scission d'une branche de la CGT pour la création du syndicat Force Ouvrière a été précipité en septembre 1947 lors de la prise d'opposition de la CGT au plan Marshall (plan américain pour aider la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale).

## **CFDT** : *Confédération française démocratique du travail*

**1964** : Après la Libération, une minorité de gauche, regroupée dans la tendance « reconstruction », anime un débat interne en faveur de la « déconfessionnalisation » de la CFTC. La rupture se produit en 1964 : le congrès extraordinaire des 6 et 7 novembre transforme la CFTC en CFDT. Une minorité refonde aussitôt une « CFTC maintenue ».

## **SUD** : *Solidaires Unitaires Démocratiques*

**1981** : L'Union syndicale Solidaires est une union syndicale française créée le 10 décembre 1981. L'acronyme SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques) désigne une partie de ces syndicats nationaux et fédérations membres.

# De 1929 à la guerre

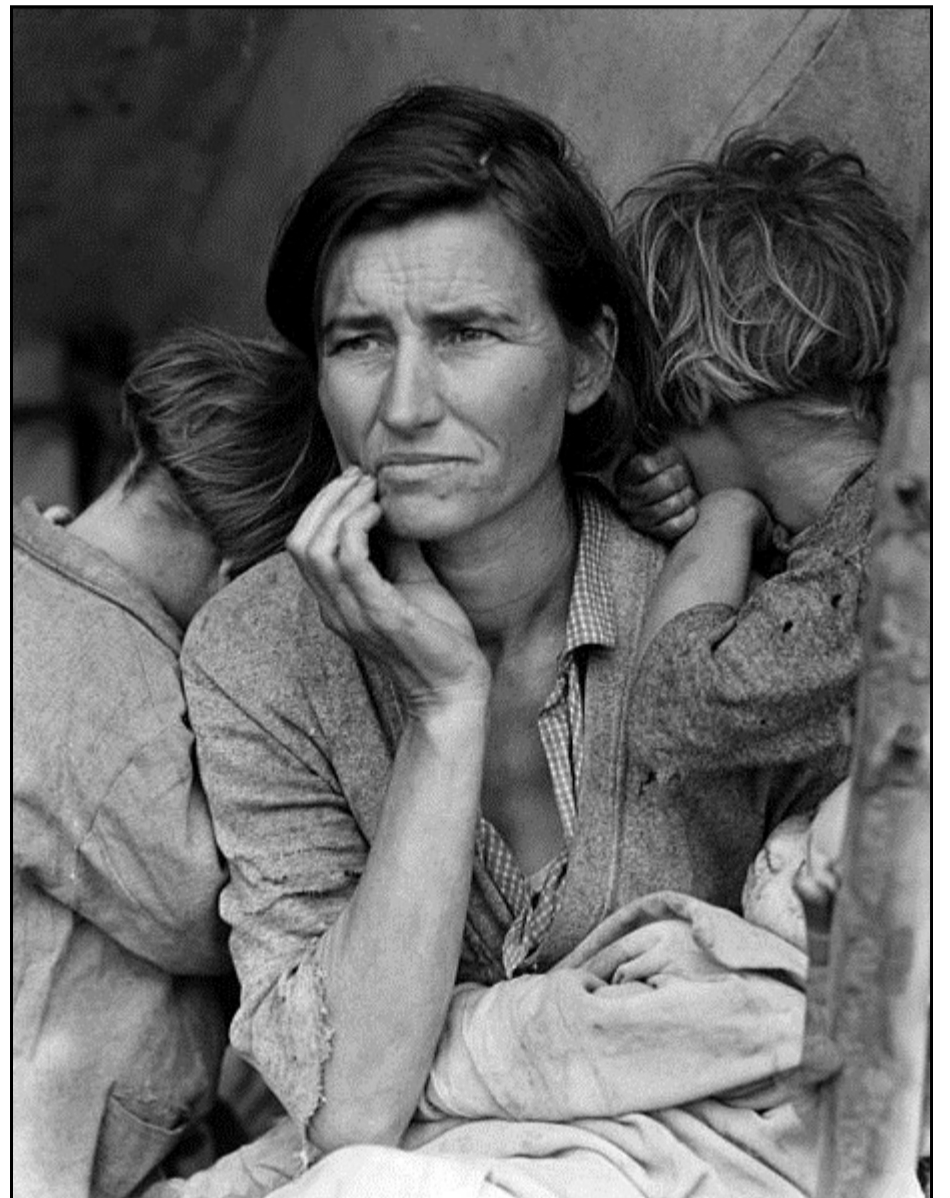
## *Le jeudi noir et ses conséquences directes aux États-Unis*

Après le krach du 24 octobre 1929, aux États-Unis, l'un des problèmes principaux était, qu'avec la déflation, une même somme d'argent permettait d'acquérir de plus en plus de biens au fur et à mesure de la chute des prix : la consommation et l'investissement chutent.

La crise boursière dégénère très vite en crise bancaire.

La récession se transforme en dépression. Des mesures d'austérité et de rationnement sont imposées. Aux États-Unis, le taux de chômage augmente fortement au début des années 1930 : il atteint 9 % en 1930. Le pays compte quelque 13 millions de chômeurs en 1932. En 1933, lorsque Roosevelt devient président, 24,9 % de la population active est au chômage et deux millions d'Américains sont sans-abri. Les manifestations de la faim se multiplient.

Comme les banques américaines ont alors des intérêts dans de nombreuses banques et bourses européennes et qu'elles rapatrient d'urgence leurs avoirs aux États-Unis, la crise financière se propage progressivement dans toute l'Europe.



## *Les conséquences de la crise en Europe*

La France est touchée à partir du second semestre de 1930, soit six mois après les États-Unis. La crise est aggravée par les mesures déflationnistes (baisse des prix et des salaires) des gouvernements Tardieu et Laval, malgré le lancement de grands travaux (dont l'électrification des campagnes).

L'Italie fasciste est touchée à partir de 1931.

En Allemagne, le taux de chômage atteint plus de 25 % de la population active en 1932, alimentant désillusion et colère de la population. **C'est en promettant de juguler la crise qu'Adolf Hitler parvient au pouvoir le 30 janvier 1933.**

# De 1929 à la guerre

## *Les causes de la crise*

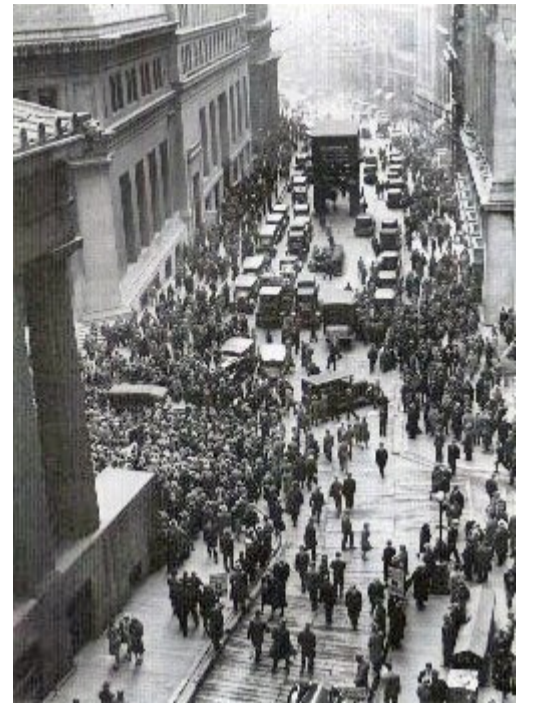
Plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier l'origine de cette crise.

L'origine de la crise serait la frénésie boursière et l'irresponsabilité des banquiers, qui ont prêté sans retenue aux spéculateurs. Mal régulée, l'activité des banques a conduit non plus à financer l'économie réelle mais la spéculation malsaine.

La hausse boursière était intrinsèquement intenable. Lorsque la bourse a chuté, les prêts bancaires n'ont pu être remboursés, la panique s'est installée et la ruée vers les banques a provoqué le blocage du système monétaire et financier. 8 000 banques feront faillites de 1929 à 1934. L'économie, privée de crédits, s'est brutalement arrêtée.

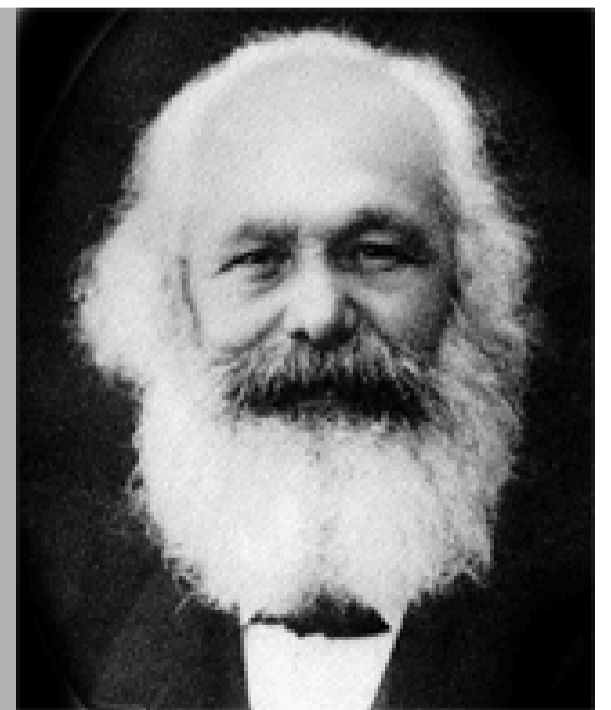
De plus, la surconcentration de richesses a réduit les possibilités de consommation que l'appareil de production permettait. John Maynard Keynes a donné une certaine caution à cette explication en déclarant que les riches dépensaient proportionnellement moins que les pauvres. Une concentration de la richesse provoquerait ainsi un équilibre de sous emploi.

Enfin, la sur-accumulation du capital et de la baisse du taux de profit pourraient être à l'origine des multiples crises survenant dans le système capitaliste : la sur-accumulation du capital entraîne une surproduction de biens de production par rapport aux biens de consommation.



**L'effondrement du capitalisme est inéluctable** : c'est là l'unique certitude qui découle de l'analyse marxienne des contradictions internes du système. Après deux guerres mondiales, deux crises économiques majeures, celle des années 1929-33 et la crise actuelle, cela semble peu contestable tendanciellement.

**Mais cet effondrement peut conduire à deux résultats totalement opposés : en avant vers le socialisme, en arrière vers la barbarie.** Après l'expérience d'Auschwitz et d'Hiroshima, à l'époque de la course aux armements nucléaires et de la menace croissante qui pèse sur l'écosystème, ce n'est pas là une formule propagandiste mais un danger réel clairement défini.



**Karl Heinrich Marx**, né le 5 mai 1818 à Trèves en Rhénanie et mort le 14 mars 1883 à Londres

# 1936 : le front populaire

Le 6 février 1934, en réaction à la journée d'émeutes menées par les ligues (Action française, Jeunesses patriotes, etc.), les partis de gauche décident de s'unir contre « le danger fasciste » et les tentatives de l'extrême droite pour établir en France un régime dictatorial équivalent à l'Italie fasciste.



Profitant de l'unité des partis de gauche, c'est dans ce contexte de crise grave que le Front populaire remporte une nette victoire aux élections législatives des **26 avril et 3 mai 1936**.

Alors qu'ils souffrent depuis de trop nombreuses années, les ouvriers veulent récolter les fruits de cette victoire électorale.



Le 11 mai 1936, 600 ouvriers et 250 employés des usines Breguet arrêtent le travail pour demander la réintégration de deux militants licenciés pour avoir fait grève le 1<sup>er</sup> mai. L'usine est occupée et les tentatives de la police pour déloger les grévistes échouent, les dockers se solidarisant des grévistes. En deux jours, ces derniers obtiennent satisfaction. Le 13 mai, c'est au tour des usines Latécoère, à Toulouse, puis le 14 à celles de Bloch, à Courbevoie, d'être occupées. Le mouvement se répand comme une trainée de poudre, atteignant rapidement les entreprises voisines.

Le 24 mai le rassemblement en souvenir de la Commune de Paris rassemble 600 000 participants. Le lendemain, de nombreuses grèves débutent en région parisienne, qui obtiennent généralement rapidement satisfaction. Le 28 mai, les 30 000 ouvriers de Renault à Billancourt entrent dans la grève. Un compromis est trouvé avec la CGT, mais la lame de fond continue, et à partir du 2 juin des corporations entières entrent en grève : la chimie, l'alimentation, le textile, l'ameublement, le pétrole, la métallurgie, quelques mines, etc...

# 1936 : le front populaire



À partir du 5 juin, les vendeurs de journaux, les tenanciers de kiosques, les employés des salles de spectacles, les commis, les garçons de café, les coiffeurs, des ouvriers agricoles etc,... font grève, souvent pour la première fois.

Pour la première fois également les entreprises sont occupées par les grévistes, qui organisent des comités de grève. Se trouve remis en cause le principe de la propriété privée des moyens de production.

**On compte 12 000 grèves, dont 9 000 avec occupation, entraînant environ 2 millions de grévistes.**

Ainsi, le 7 juin 1936 dès son entrée au gouvernement, le Front populaire fait signer les accords de Matignon entre la CGT et le patronat. Ces accords mettaient en place entre autres le droit syndical et prévoyaient une **hausse des salaires de plus de 7 à 15 %** selon les branches, soit environ 12 % en moyenne sur toute la France. Quelques jours plus tard, **les premiers congés payés (2 semaines)** furent instaurés, les premières conventions collectives

voient le jour, et **la semaine de travail passa de 48 à 40 heures** mais dès 1938, le gouvernement Daladier remettra en cause cette mesure. Pour les ouvriers et employés partant en vacances, Léo Lagrange créa des billets de train avec 40 % de réduction.



Le 29 juillet, fut votée la retraite des mineurs et, le 28 août, une loi sur les allocations chômage.

Le 7 août, une politique de nationalisations fut mise sur pied, dans l'industrie aéronautique, d'armement, puis dans les chemins de fer (naissance de la SNCF en 1938). La Banque de France ne fut pas nationalisée, mais la tutelle de l'État s'accrut et le droit de vote s'étendit à tous les actionnaires.

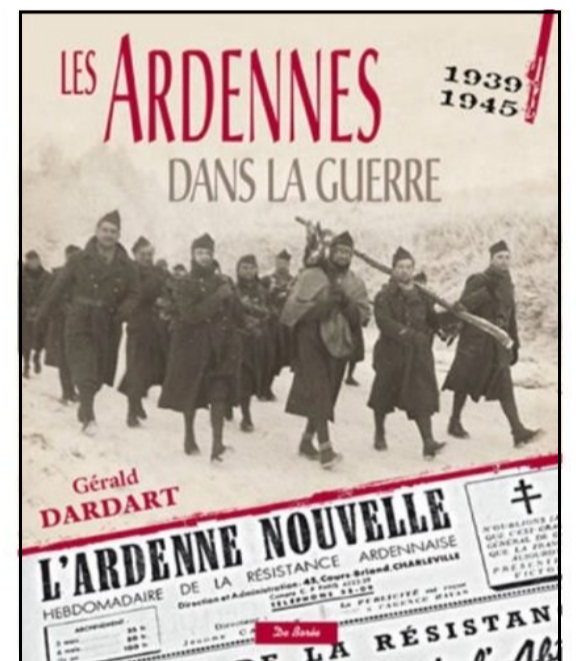
Malgré les efforts déployés, le Front populaire n'a pas le temps de résorber une telle crise : il ne parvint pas à relancer la production, la consommation, ni à réduire le chômage.

# La guerre 39-45

La **Seconde Guerre mondiale** débuta le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et prit fin en Europe le 8 mai 1945. Dans le conflit Asie - Pacifique, elle s'acheva définitivement par le largage des 2 premières bombes atomiques à Hiroshima et à Nagasaki au Japon. La reddition du Japon a eu lieu le 2 septembre 1945.

Née d'une instabilité économique mondiale puis provoquée par le règlement insatisfaisant de la Première Guerre mondiale et par les ambitions expansionnistes et hégémoniques des 3 principales nations de **l'Axe** (Allemagne nazie, Italie fasciste et Empire du Japon), elle consista en la convergence, à partir du 3 septembre 1939, d'un ensemble de conflits régionaux respectivement amorcés le 18 juillet 1936 en Espagne (la guerre d'Espagne), le 7 juillet 1937 en Chine (la guerre sino-japonaise), et le 1<sup>er</sup> septembre 1939 en Pologne (campagne de Pologne), puis par l'entrée en guerre officielle de l'ensemble des grandes puissances de l'époque : France, Royaume-Uni et leurs empires dès le 3 septembre 1939, URSS à partir de l'invasion allemande de juin 1941, États-Unis le 7 décembre 1941 dans un conflit impliquant la majorité des nations du monde sur la quasi-totalité des continents.

**Le 10 mai 1940**, Hitler attaque en envahissant les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique. Le commandement français lance ses troupes à la défense de la Belgique. L'armée allemande réussit facilement à traverser le massif des Ardennes.



**Le 10 juin 1940**, le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux. Les réfugiés qui fuient la Belgique et le Nord de la France sont alors rejoints par deux millions de réfugiés de la



Exode de juin 1940

région parisienne. Au moins six millions de Français abandonnent leur domicile. Participant à l'« exode » de 1940, ils se retrouvent sur les routes sous les attaques de la Luftwaffe, et ruinent la logistique militaire française. La bataille de France est perdue, en dépit de la résistance héroïque de nombreuses unités. La campagne militaire cause 120 000 morts côté français (100 000 militaires et 20 000 civils) et 40 000 militaires côté

allemand ; les allemands font plus de deux millions de prisonniers. C'est la panique en France dans le monde politique et militaire. Certains veulent poursuivre la lutte alors que d'autres veulent demander l'armistice.

# La guerre 39-45

Le **10 juin 1940**, Mussolini, allié d'Hitler, déclare la guerre à la France, mais ne parvient pas à faire avancer ses troupes à travers les Alpes bien défendues par l'armée des Alpes. Franco, sollicité, refuse d'entrer en guerre contre la France, même lorsque l'effondrement français est patent.

Le **14 Juin 1940**, l'armée allemande entre dans Paris.

Le **18 juin 1940**, le général de Gaulle apprenant la veille que le nouveau chef du gouvernement français, le Maréchal Pétain, allait signer l'armistice, appelle à ne pas cesser le combat contre l'Allemagne nazie sur les ondes de la BBC.



L'armée allemande entre dans Paris le 14 juin 1940

Le **22 juin 1940**, une délégation française va signer l'armistice.

Le **10 juillet 1940** durant l'occupation du pays par l'Allemagne nazie, l'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs au Maréchal Philippe Pétain, chef de file du **régime de Vichy**. La collaboration avec l'occupant est affichée en doctrine.



Pétain donnant les clés de la France à Hitler

En **août 1940**, les nouveaux maîtres du pouvoir qui, à l'instar de ce qu'avait fait Hitler six ans auparavant en Allemagne, dissolvent la CGT ainsi que la CFTC. Quatre années de misère, de terreur, de crimes et de deuils vont suivre.

Le **23 août 1940**, l'URSS signe un pacte de non-agression avec l'Allemagne.

Une campagne de haine anticomuniste s'ensuit en France. Le Parti Communiste Français est interdit. **Six cent vingt syndicats** réputés pour être dirigés par des communistes sont dissout. De nombreux militants s'organisent dans la clandestinité. Les syndicats « tolérés » se vident de leurs adhérents. **Cette nouvelle scission syndicale, dominée par de funestes visées politiques, porte un grave coup au mouvement social, au moment où il aurait eu tant besoin de cohésion.**

# La guerre 39-45

Le **24 avril 1941**, le gouvernement de Vichy décide que, désormais, le 1<sup>er</sup> Mai sera la « fête du travail et de la concorde sociale ». Tout fut fait pour vider le 1<sup>er</sup> Mai de sa substance sociale, de son contenu révolutionnaire, pour le rattacher aux vieilles coutumes, aux fêtes religieuses et surtout pour en faire un sommet d'idolâtrie envers Pétain. Le maréchal y prône la collaboration des classes au sein de « l'ordre nouveau ».



Dans l'ombre de la clandestinité, les syndicalistes poursuivent le combat, fidèles aux traditions d'honneur et de dignité du mouvement ouvrier français. Ils se chargent, par exemple, d'éditer et de diffuser des tracts, parfois simplement manuscrits, avec la mention « reproduire et faire circuler », qui entretiennent la flamme de la lutte des classes et de la solidarité ouvrière internationale contre le fascisme.

Ces manifestations de résistance à l'occupant et à ses valets vichyssois contribuent à relever le moral des travailleurs, tombé bien bas par suite des événements que ceux-ci viennent de traverser et de la terrible confusion qui règne dans les esprits.

Le **27 mai 1941**, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, se mettent en grève et sont ainsi parmi les tout premiers à relever le défi des traîtres de tout poil.

## La résistance de la classe ouvrière a commencé.

Des trains déraillent, des ponts sautent, les transports ferroviaires mobilisés par l'ennemi sont désorganisés, la production qui lui est destinée est sabotée, les tracts appelant à la lutte pour les chasser du territoire national se multiplient, les premiers maquis de francs-tireurs se constituent, la lutte armée s'organise.



La Résistance sabotant un convoi allemand

Le **22 juin 1941**, le monde entier apprend, sans surprise, que les forces armées d'Hitler se sont ruées à l'assaut de l'Union soviétique. Une page de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale est tournée. Sous la pression du gouvernement, tout ce que la France compte d'anticommunistes clame que le Führer ne fera qu'une bouchée de l'URSS, que ses soldats seront à Moscou en quelques semaines.

# La guerre 39-45

Dans ces clameurs bellicistes, le patronat français se distingue à son déshonneur. Très rares seront les chefs d'entreprise qui se rangeront du côté de la lutte pour la libération nationale.

Simultanément à cette poussée de fièvre antisoviétique, la répression contre les communistes redouble d'intensité, des milliers d'entre eux sont passés par les armes. Parmi eux, les vingt-sept martyrs de Châteaubriant, dont l'héroïsme reste un bouleversant symbole de l'esprit de sacrifice des militants ouvriers à la cause de la libération nationale.



exalte « la paix sociale ». De plus, elle dissout officiellement les syndicats, déjà dissous de fait un an plus tôt...

**A l'approche de Mai 1942**, la victoire hitlérienne ne paraît plus aussi évidente. « La campagne de Russie » s'avère beaucoup plus dure que ne l'avaient imaginé les admirateurs d'Hitler. L'avance allemande à l'est est sérieusement ralentie et souvent stoppée par l'Armée rouge.

En France, le **1<sup>er</sup> Mai 1942** prend le caractère d'une journée de lutte nationale contre ses oppresseurs, pour sa liberté et son indépendance. Un numéro « spécial 1<sup>er</sup> Mai » de l'Humanité clandestine, qui titre « Hors de France les occupants », lance le mot d'ordre de « reconquérir la rue » sous la protection armée des Francs-Tireurs et Partisans (FTP).



Louis Renault, symbole de la collaboration du patronat français, présentant le nouveau modèle 4 cv à Hitler

La recrudescence de la terreur sanglante n'arrête pas la résistance ouvrière : des maquis se forment, des armes sont récupérées sur l'ennemi, les sabotages de la production au service de l'ennemi se multiplient. Les tracts, la « vie ouvrière » clandestine, « l'Humanité » illégale circulent de plus en plus.

Le romancier François Mauriac a écrit « **La classe ouvrière, seule dans sa masse restée fidèle à la France profanée** ».

Le **4 octobre 1941**, Pétain impose une « charte du travail » qui répudie la lutte des classes, le socialisme, interdit la grève et



Défilé de Francs-Tireurs et Partisans (FTP)

# La guerre 39-45

Les Comités populaires, dont l'idée a été lancée dès 1940 par Benoît Frachon pour suppléer à la carence des syndicats « officiels », prennent en main la défense des travailleurs et l'organisation de la lutte. Ils s'emploient à convaincre les jeunes requis par le service du travail obligatoire en Allemagne (STO) de refuser de partir et de rejoindre les maquis.

Le **8 novembre 1942**, les alliés débarquent dans les territoires français d'Afrique du Nord (Protectorat du



Débarquement allié en Afrique du nord en novembre 1942

Maroc et Algérie française).

La prise d'Alger se fait en un jour grâce à la résistance française, alors qu'à Oran et au Maroc, les généraux de Vichy accueillent les Alliés à coups de canon, tout en livrant le Protectorat français de Tunisie aux Allemands sans aucune résistance, déclenchant ainsi la campagne de Tunisie. La reddition des troupes françaises vichystes au Maroc eut lieu le **11 novembre**.

Des sous-marins allemands, arrivés sur les lieux le jour du cessez-le-feu, menèrent ensuite des attaques devant Casablanca jusqu'au 16 novembre.

**Au début de l'année 1943**, tout est changé à l'Est, l'Armée rouge a contre-attaqué sur tous les fronts. La VI armée allemande est encerclée devant Stalingrad où elle est bientôt anéantie. La stratégie hitlérienne de « la guerre éclair » s'effondre.

Le **17 avril 1943**, dans ce contexte, se reconstitue l'unité syndicale au Perreux. Cet événement eut une grande importance pour toute la résistance intérieure française, il ne saurait être dissocié de la constitution cinq semaines plus tard du Conseil National de la Résistance. Tous les syndicalistes, dits ex-confédérés, ne se résignèrent pas à épouser la Charte du travail de Pétain et décidèrent d'unir leurs forces. De part et d'autre, l'idée de renouer des relations évolue. Sur de nombreux points (revendications, opposition aux syndicats pétainistes, lutte contre l'occupant) apparaissent des positions et appréciations convergentes. Benoît Frachon, insistait sur la portée qu'aurait, dans les rangs de la classe ouvrière et des mouvements de Résistance, la publication d'un tel appel.



Benoit Frachon, grand militant syndicaliste, à l'origine du rassemblement des syndicats

# La guerre 39-45

La reconstitution de l'unité syndicale consécutivement aux accords du Perreux intervient comme un puissant stimulant de la lutte des travailleurs contre l'occupant.

Le **21 mars 1943**, Jean Moulin, après un court séjour à Londres auprès de De Gaulle, revient en France, chargé de rassembler et coordonner les multiples réseaux de Résistance en créant le CNR (Conseil national de la Résistance). Tâche complexe, car il est toujours peu reconnu par les mouvements de résistance.



Jean Moulin, créateur du Conseil National de la Résistance, décède le 8 juillet 1943 de ses blessures après avoir été longuement torturé par Klaus Barbie.

**En Mai 1943** sont organisées des manifestations et les grèves se multiplient. La Résistance se renforce, s'active et porte des coups de plus en plus percutants à l'ennemi.

De Londres, le général de Gaulle envoie un message à la Résistance intérieure : « *Où qu'ils soient, les travailleurs français sont aujourd'hui groupés dans la lutte. L'unité ouvrière se cimentera dans le combat et dans la résistance contre l'ennemi, son système et ses amis* ».

Le **27 mai 1943**, la 1<sup>ère</sup> réunion en séance plénière du CNR se tient à Paris, 47 rue du Four. Jean Moulin parvient à se faire admettre comme chef du CNR qui réunit les dirigeants de tous les groupes de résistance française. Le CNR représente alors l'unité des forces résistantes françaises aux yeux des alliés et l'embryon d'une assemblée politique représentative. Le CNR reconnaît en De Gaulle le chef légitime du gouvernement français. Le CNR charge un *Comité général d'étude* de **préparer une plate-forme politique pour la France d'après la Libération**.

Le **21 juin 1943** à Caluire-et-Cuire (Rhône), Jean Moulin est capturé par les SS après avoir été dénoncé. Le **8 juillet 1943**, il décède de ses blessures après avoir été longuement torturé par Klaus Barbie sans avoir rien dit à ses tortionnaires. Son mutisme empêche les nazis de démanteler le CNR.



Juillet 1943, constitution du Comité Français de Libération Nationale présidé par De Gaulle à Alger.

**En juillet 1943**, un Comité français de libération nationale (CFLN), sorte de gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général De Gaulle, se constitue à Alger. Il est aussitôt reconnu par tous les Alliés.

# La guerre 39-45

Au seuil de l'année 1944, la défaite de l'Allemagne hitlérienne ne fait de doute pour personne. L'invincible Wehrmacht, qui avait servi à fanatiser la jeunesse allemande, bat en retraite sur tous les fronts de l'Est. Au cours de ce printemps, pratiquement tout le territoire de l'Union soviétique est libéré, et l'Armée rouge poursuit irrésistiblement son avance sur Berlin.

Le **9 septembre 1943**, Ajaccio est la première ville française libérée.

Le **4 octobre 1943**, Bastia est libérée et se termine avec la libération totale de la Corse par les patriotes corses et avec l'aide de soldats italiens.

En **novembre 1943** à Alger, le général De Gaulle entérine les points essentiels du *Rapport Courtin* élaborés au sein du *Comité général d'étude* et adoptés par l'*Assemblée consultative*, points qui deviendront le noyau du programme du Conseil national de la Résistance appliqué à la Libération :

- un plan complet de Sécurité sociale universelle et solidaire ;
- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale ; impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
  - le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
  - une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général professionnelle ;
  - le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.
- etc...



Torpilleur tempête débarquant des troupes à Ajaccio en septembre 1943.



# La guerre 39-45

Le **15 mars 1944**, le programme du Conseil national de la Résistance est adopté après plusieurs mois de négociations. Il est très empreint de rénovation sociale. Ce document comprend deux parties, un « plan d'action immédiate » qui concerne l'action de la Résistance intérieure française à mener dans l'immédiat dans la perspective de la Libération et les « mesures à appliquer dès la Libération du territoire », sorte de programme de gouvernement qui comprend à la fois des mesures ayant trait à l'épuration et des mesures à beaucoup plus long terme comme le rétablissement du suffrage universel, les nationalisations ou la sécurité sociale.

Parmi les mesures appliquées à la Libération, citons la nationalisation de l'énergie, des assurances et des banques, la création de la Sécurité sociale. Ces actions ont constitué jusqu'à aujourd'hui une grande partie des acquis sociaux de la seconde partie du xx<sup>e</sup> siècle.

Pour le **1<sup>er</sup> Mai 1944**, la CGT réunifiée adresse un manifeste aux travailleurs : « A 11 heures, dans toutes les entreprises, cessez complètement le travail jusqu'à midi ! En pleine communion d'idées et de buts avec les travailleurs de Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'URSS, et tous ceux qui combattent l'ennemi hitlérien, faisons du 1<sup>er</sup> Mai 1944 une grande journée de combat pour la Libération ! ». Ainsi se trouve réhabilité, au service de la lutte contre la barbarie nazie, **le contenu internationaliste du 1<sup>er</sup> Mai**.



Débarquement des Alliés sur les plages normandes le 6 juin 1944.

Le **2 mai 1944**, les étudiants manifestent au quartier Latin.

Le **6 juin 1944**, les troupes alliées débarquent en Normandie, alors que l'Armée rouge est aux portes de l'Allemagne.

En France, la volonté de reconquérir le droit de manifestation est tellement forte que le 14 Juillet, à

l'appel du conseil national de la Résistance, à Paris et en province, la population manifeste sous le drapeau tricolore, au chant de la Marseillaise. Dans plusieurs cas, les forces de police chargées de réprimer les manifestations, se joignent à la foule enthousiaste.

Simultanément, l'armée allemande est harcelée de toutes parts et par tous les moyens, à l'initiative de la Résistance intérieure.

# La guerre 39-45

Le **10 août 1944**, l'armée allemande est privée de transports ferroviaires par une grève insurrectionnelle des cheminots. A Paris, la police est en grève.

Les SS, pris au piège, donnent la mesure de leur barbarie en multipliant les expéditions punitives contre les populations innocentes. Nombre de villages français, dont Oradour-sur-Glane, sont victimes de la sanglante sauvagerie des unités d'élite de l'armée hitlérienne.



Oradour-sur-Glane (47) après le passage de la division SS Das Reich le 10 juin 1944 .

Le **17 août 1944**, l'état major de la résistance parisienne appela à la lutte décisive.

Le **18 août 1944**, la CGT et la CFTC lancent un appel à la grève générale insurrectionnelle. Elle est effective le 19 août.

Le **19 août 1944**, la préfecture de police est prise par les policiers résistants et Rol-Tanguy les harangue au milieu de la cour d'honneur. Puis, lors des journées du 20 au 24 août, il réalise une manœuvre générale libérant les 9/10<sup>e</sup> de la capitale.



Résistants français tirant sur les Allemands au cours de la bataille pour Paris. 1<sup>er</sup> septembre 1944

Le **25 août 1944**, avec l'appui de la 2<sup>e</sup> DB du général Leclerc, Rol-Tanguy reçoit et signe l'acte de reddition sans condition des forces allemandes. Durant cette période, la résistance a activement participé à la reconquête et à la reconstruction de la France.

Le **8 mai 1945**, l'armée nazie est totalement défaite et l'armistice est signée.

Durant les quatre derniers mois de 1944 et les quatre premiers de 1945, toutes les forces nationales qui ont conjugué leur action pour chasser l'occupant se sont mobilisées pour l'écraser. Ce qui poussera certains à affirmer qu'il y avait beaucoup plus de résistants en 1944 qu'en 1942.



Henri Rol-Tanguy, commandant des FFI d'Ile de France

# La création des CE

Ambroise Croizat, ministre à la Libération, est le principal fondateur de la Sécurité sociale et des Comités d'entreprise. L'homme est né en 1901 dans une cité ouvrière de la vallée de Moûtiers en Savoie, père manœuvre et syndicaliste CGT. Décédé à l'âge de 51 ans des suites d'une longue maladie.



Ambroise CROIZAT  
Père des Comités d'Entreprise

## Comment sont nés les comités d'entreprise ?

Les comités d'entreprise constituent une institution originale et d'avant-garde.

Cette conquête sociale originale, a connu des améliorations et des régressions, en fonction des rapports de forces. Elle alliait une compétence consultative en matière économique et un droit gestionnaire en matière sociale et culturelle..

Les idées de contrôle ouvrier influencèrent en 1943 les résistants qui discutaient dans la clandestinité d'un programme économique de reconstruction et de rénovation de la France. Le 15 mars 1944, le CNR adoptait un programme qui mentionnait notamment "la participation des travailleurs à la direction de l'économie". La Constitution de 1946 à laquelle se réfère notre Constitution actuelle, reflète cette formulation lorsqu'elle dit : "Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des entreprises."

Un rapport des résistants préconisait la constitution, au sein de chaque établissement, d'un comité d'entreprise de caractère tripartite (employeur, techniciens, ouvriers). Les réformes souhaitées par la Résistance trouvèrent un écho au Comité français de la libération nationale

(CFLN) prédécesseur du gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Un décret créa des comités mixtes à la production dans les établissements techniques de l'air. Ces comités mixtes n'avaient qu'un rôle consultatif, alors que le premier projet du ministre communiste Fernand Grenier, commissaire à l'Air, leur accordait un pouvoir de décision. En effet, le général De Gaulle et son entourage ne voulaient pas de solution "trop avancée".



# La création des CE

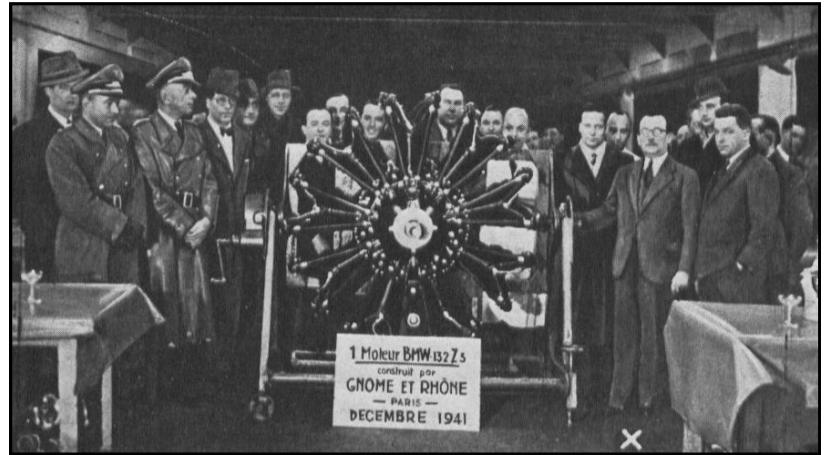
## *Que s'est-il passé à la libération du territoire ?*

Les faits ont précédé le droit. Dans un climat où la classe ouvrière sortait grandie du fait de sa participation à la Résistance alors que nombre de dirigeants patronaux étaient discrédités par la collaboration avec l'ennemi, de multiples initiatives furent prises dans les entreprises en août 1944 sous l'impulsion des comités locaux de Libération. Divers comités se constituèrent rapidement dans les entreprises, à la fois pour défendre les installations industrielles contre les sabotages, pour hâter le relèvement économique du pays et pour accroître l'effort de guerre dans les industries travaillant pour la défense nationale.

Ces initiatives ne plaisaient guère au patronat ni même au gouvernement provisoire. Le GPRF publia, le 29 septembre 1944, un communiqué indiquant "qu'aucune autorité ni aucun organisme n'a qualité pour modifier, en dehors des prescriptions de la loi, les fondements du régime des entreprises". Mais, jusqu'à la fin de l'année 1944, les comités patriotiques et comités de gestion se multiplièrent, ce qui amena le GPRF à promettre, par une référence implicite au programme du C.N.R., de publier une ordonnance sur les comités mixtes à la production dans les grandes entreprises.

M. Parodi, ministre du Travail, prépara en octobre 1944 un avant-projet d'ordonnance et consulta les centrales CGT et CFTC qui s'étaient reconstituées dès avant la Libération. Ces syndicats avaient plusieurs délégués à l'Assemblée consultative. Du côté patronal, la Confédération générale du patronat français (CGPF), ancêtre du CNPF et du MEDEF, avait disparu, touchée par l'épuration, et le gouvernement dut désigner une commission de représentation patronale de douze membres.

Cette commission patronale émit aussitôt de nombreuses critiques contre l'avant-projet d'ordonnance, en particulier contre l'octroi d'un droit d'appel du comité d'entreprise devant l'inspecteur de la production industrielle et contre l'assistance d'un expert-comptable. Les patrons n'eurent pas de mal à convaincre M. Mendès France, ministre de l'Économie, lequel fit supprimer diverses dispositions de l'avant-projet, dont celle permettant au comité d'entreprise de se faire assister d'un expert-comptable lors de l'examen des documents de l'entreprise.



*Direction de l'usine Kellermann (Gnome et Rhône ex-Snecma) collaborant avec le 3<sup>ème</sup> Reich.*



*Pierre Mendès France  
Ministre de l'économie*

# La création des CE



Assemblée Consultative Provisoire

Les syndicats ouvriers, qui s'attendaient à des pouvoirs de gestion, furent déçus par l'avant-projet d'ordonnance. Aussi, la commission du Travail de l'Assemblée consultative, présidée par Ambroise Croizat, secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie, modifia très profondément l'avant-projet, en y ajoutant la plupart des attributions économiques et des moyens d'action qui font aujourd'hui l'originalité de l'institution.

L'Assemblée Consultative provisoire, composée en grande partie de résistants, vota à l'unanimité le texte modifié. Dans certaines entreprises, de nouveaux comités

patriotiques se créèrent en attendant l'ordonnance. Mais le gouvernement provisoire, tout en maintenant un exposé des motifs progressistes, fit machine arrière sur le texte. Il écarta la plupart des modifications apportées par l'Assemblée et revint à son projet initial, retirant même de son propre texte certaines dispositions critiquées par les représentants patronaux.

*C'est pourtant en 1945 que parut le premier texte français sur les comités d'entreprise proprement dits...*

L'acte de naissance officiel des comités d'entreprise fut l'ordonnance du 22 février 1945. Mais cette ordonnance fut accueillie par de vives critiques des syndicats, dont l'influence grandissait, ce qui provoqua un incident de séance le 2 mars 1945 à l'Assemblée, le général de Gaulle, mécontent, quittant la salle. En octobre 1945, les partis de gauche gagnèrent les élections à l'Assemblée constituante et Ambroise Croizat devint ministre du Travail dans le nouveau gouvernement. Le 22 décembre 1945, Albert Gazier, secrétaire de la CGT, déposa une proposition de loi reprenant les modifications adoptées en vain par l'Assemblée consultative provisoire.

Le 20 janvier 1946, De Gaulle démissionna de la présidence du gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Félix Gouin, socialiste, lui succéda et le gouvernement déposa le 15 février 1946 un projet de loi modifiant l'ordonnance du 22 février 1945.

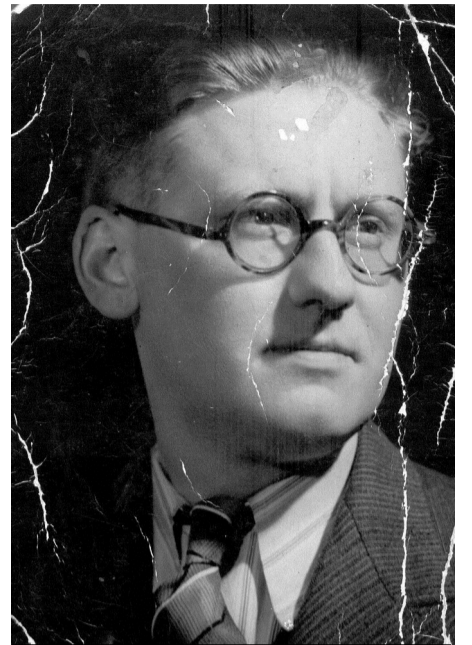


Assemblée Nationale votant l'ordonnance du 22 février 1945 - genèse des Comités d'Entreprise

# La création des CE

L'assemblée y ajouta les propositions Gazier-Croizat et vota à l'unanimité le texte qui devait devenir la loi du 16 mai 1946.

Les réactions patronales furent très vives. La chambre de commerce de Paris adressa au ministre du Travail un rapport critique, s'élevant contre le seuil de 50 salariés (au lieu de 100), contre l'obligation de consulter le CE, contre l'assistance de l'expert-comptable, contre les 20 heures de délégation, etc... Le CNPF, récemment constitué, protesta dans des termes semblables, déclarant même que le Parlement se devra de refaire le texte " quand il aura retrouvé sa position d'équilibre ", c'est-à-dire quand la gauche y sera moins forte. A l'époque, le rapport des forces n'était pas en faveur du patronat.



*Albert Gazier*

Membre de la première et de la  
seconde Assemblée nationale  
constituante

## *Quel fut l'apport de la loi du 16 mai 1946 ?*

La loi du 16 mai 1946 est une loi d'avant-garde. Plus que l'ordonnance de 1945 qu'elle modifia profondément, cette loi a constitué et constitue toujours le socle du statut moderne des comités d'entreprise, c'est-à-dire un compromis sur le plan économique (des attributions purement consultatives) et un droit de gestion indépendant des œuvres sociales existant dans l'entreprise. **La loi de 1946 doubla le nombre des entreprises assujetties en portant le seuil d'effectifs de 100 à 50 salariés ; elle accorda aux comités d'entreprise un droit de consultation, et non plus seulement d'information, sur l'organisation et la marche générale de l'entreprise, un droit d'information obligatoire sur les bénéfices, l'assistance d'un expert-comptable, la communication des documents remis aux actionnaires. Elle abaissa l'âge d'éligibilité de 25 à 21 ans, etc...**

## *Certaines prérogatives avaient une portée qu'on n'imagine pas aujourd'hui !*

Par exemple, la loi de 1946 a ajouté à l'ordonnance l'alinéa suivant (aujourd'hui abrogé) : "Les comités d'entreprise sont habilités pour donner un avis sur les augmentations de prix. Ils peuvent être consultés par les fonctionnaires chargés de la fixation et du contrôle des prix."

Ce texte avait une grande importance à l'époque. L'inflation était galopante et les entreprises ne pouvaient pas augmenter leurs prix sans accord de l'administration. Or, les fonctionnaires se fiaient souvent à l'avis des comités d'entreprise, de sorte que les employeurs cherchaient à

# La création des CE



*Marcel Paul*

*né le 12 juillet 1900 à Paris  
et mort le 11 novembre 1982 à l'Île-Saint-Denis*

obtenir l'accord des élus du personnel avant de faire leur demande à l'administration. Les comités d'entreprise avaient ainsi dans les faits un pouvoir de veto économique très efficace. Mais certains dirigeants de la CGT craignirent un glissement vers la collaboration des classes et lancèrent dans l'Humanité et la Vie Ouvrière une campagne contre ce qu'ils appelaient les "porte-serviette" et les "babebibobus". Les excès de cette campagne contribuèrent à paralyser beaucoup de militants syndicalistes sur le plan de l'action économique.

L'année qui suivit la promulgation de la loi du 16 mai 1946 connut un rapide accroissement du nombre des comités d'entreprise, favorisée par l'essor parallèle des syndicats et l'abaissement du seuil d'effectifs. Le transfert des œuvres sociales patronales existantes et les réclamations syndicales en matière de contribution patronale permirent le développement d'un important réseau de centres de vacances et d'activités sociales et culturelles à travers la France.



*La camionnette du CE de la bibliothèque itinérante de Renault-Billancourt.*



*Un jeudi à la neige, organisé par le CE des Pétroles d'Aquitaine.*

Parallèlement, les nationalisations favorisèrent la mise en place de grands comités d'entreprise. Par exemple, le statut du personnel des industries électriques et gazières du 22 juin 1946, initié par Marcel Paul, attribue aux activités sociales 1 % des recettes d'exploitation, ce qui correspond à 6 à 8 % de la masse salariale et provoque l'hostilité récurrente de la droite.

# La Loi TILLON

## des 5% des CE de l'aéronautique

### *Le Contexte dans l'industrie aéronautique :*

Les entreprises Caudron, Gnome-et-Rhône (ex SNECMA), Martin Mullet, Bronsavia et Somua se mirent au service de l'occupant. Ces firmes livrèrent ainsi à la Luftwaffe 1540 avions, 4138 moteurs, 4144 hélices et des milliers de pièces (selon les archives allemandes).

Quant à l'usine Creusot-Schneider elle accepta de fabriquer des éléments de bombes pour une firme d'Outre-Rhin.

L'usine Hispano-Suiza refusa cette collaboration. Elle vit, en représailles, ses machines réquisitionnées et envoyées en Allemagne et ses usines occupées furent alors bombardées par les alliés.

Marcel Bloch (*Marcel DASSAULT : Dassault étant une déformation de son nom de code dans la résistance « Char d'assault »*) qui refusera également de collaborer sera en définitive déporté en août 1944 dans le camp de Buchenwald. Il y reste huit mois et est sauvé par Marcel Paul, membre du Parti communiste français et chef de l'organisation clandestine du camp, et également par Albert Baudet.



*La Société nationale de constructions aéronautiques du Centre (SNCAC) bombardée au printemps 1944*

Dans un de ses discours le général De Gaulle avait déclaré : « *La France a été trahie par ses élites dirigeantes et ses privilégiés.* »

Alors que de nombreux ouvriers des entreprises Aéronautiques ont subi le lourd tribut de la guerre, la France est à reconstruire. De nombreuses usines d'armement ont été détruites lors des multiples bombardements pour libérer le pays à l'image de celle de Gennevilliers.

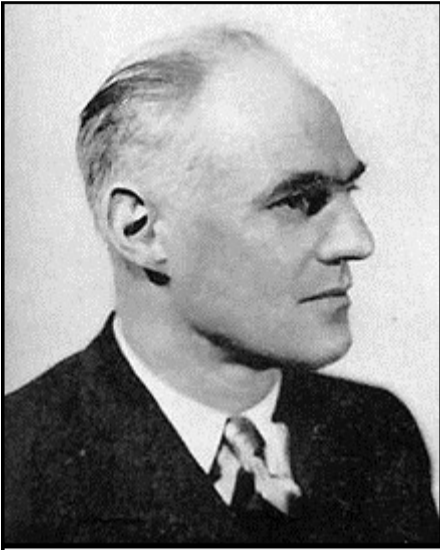
Sur le plan géographique, du fait de leur nature, les usines d'armement sont excentrées des centres villes, ce qui engendre des difficultés pour la restauration des ouvriers.

### *Le Décret du 1<sup>er</sup> janvier 1946 :*

C'est dans le contexte décrit ci-dessus qu'un **Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)** est mis en place du 3 juin 1944 au 27 octobre 1946, après la fin du Régime

# La Loi TILLON

## des 5% des CE de l'aéronautique



Charles TILLON

Ministre de l'Air communiste du  
gouvernement provisoire de la  
République française

de Vichy et jusqu'à l'entrée en vigueur des institutions de la Quatrième République. Le général De Gaulle qui préside ce gouvernement provisoire, voulant s'assurer la présence au gouvernement d'un représentant de la Résistance militaire communiste, nomme Charles TILLON Ministre de l'air du 10 septembre 1944 au 21 novembre 1945 puis de l'armement du 21 novembre 1945 au 20 janvier 1946.

Le 30 octobre 1945, il décide que les CE de l'Aéronautique bénéficieront d'un budget de 5% pour leurs œuvres sociales (dont la gestion des restaurants d'entreprise) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1946.

A titre d'exemple, lors d'une réunion au Ministère de l'Armement le 12 janvier 1946, entre le Directeur du cabinet du Ministre, les Directeurs des Sociétés Nationales, le Directeur de Gnome et Rhône (qui n'existe pourtant plus à cette date), un représentant de l'OPEERO et un représentant de la Fédération CGT des Métaux, que sera déclinée la mesure dans les différentes entreprises de l'Aéronautique : la SNECMA, la Société des Avions Marcel Bloch, la Société anonyme des ateliers d'aviation Louis Breguet, la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord (SCAN), la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est (SNCASE) et la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest (SNCASO).

MINISTERE DE L'AIR  
DIRECTION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE  
SERVICE DE LA PRODUCTION AERONAUTIQUE  
rue de la Porte d'Issy PARIS 15\*

PARIS, le 30 OCTOBRE 1945.

n° 6I.70I SPA/X

OBJET : OEUVRES SOCIALES

Le Directeur du SERVICE DE LA  
PRODUCTION AERONAUTIQUE  
A Monsieur le Directeur de la  
S.N.C.A.S.O  
105, avenue Raymond Poincaré  
PARIS

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître ma décision d'admettre, à partir du 1er Janvier 1946, pour le montant de votre budget des oeuvres sociales, un montant maximum fixé forfaitairement à 5% du total des rémunérations des personnels productifs et improductifs.

Le budget en question doit comprendre les dépenses relatives aux oeuvres sociales, compte tenu des recettes éventuelles qui peuvent venir en déduction.

Par oeuvres sociales, il faut entendre tous les avantages en espèces ou en nature ayant un caractère d'entr'aide et d'aide sociale, consentie aux personnels, sans contrepartie et notamment :

- les subventions aux cantines,
- les secours, dons et subventions, etc ...

Sont exclues des oeuvres sociales ainsi définies, les charges sociales proprement dites qui présentent un caractère légal et obligatoire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : THOUVENOT.

# Les CE concernés par les 5%

1900 1910 1920 1930 1940 1946 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010

SNECMA - HERAKLES Le HAILLAN

Gnome

Gnome et Rhône

Le Rhône

SNECMA

Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation

Snecma

Gennevilliers  
Evry-Corbeil  
Villaroche  
Le Creusot  
Vernon  
Istres

50%

SNECMA

division Engins  
puis division Engins et Espace

Snecma  
Moteurs

SNECMA  
div. SEP

S  
E  
P

SEPR

Société d'études de la propulsion par réaction

SEP

Société européenne de propulsion

50%

LRBA Vernon

Laboratoire de recherches  
balistiques et aérodynamiques

Snecma  
Propulsion  
Solide

Herakles  
Le Haillan

DASSAULT

SEA

Société d'Études Aéronautique

Société des Avions Marcel Dassault

Société des Avions Marcel Bloch

AMD-BA

Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation

Breguet  
Aviation

Société anonyme des ateliers d'aviation Louis Breguet

Dassault Aviation

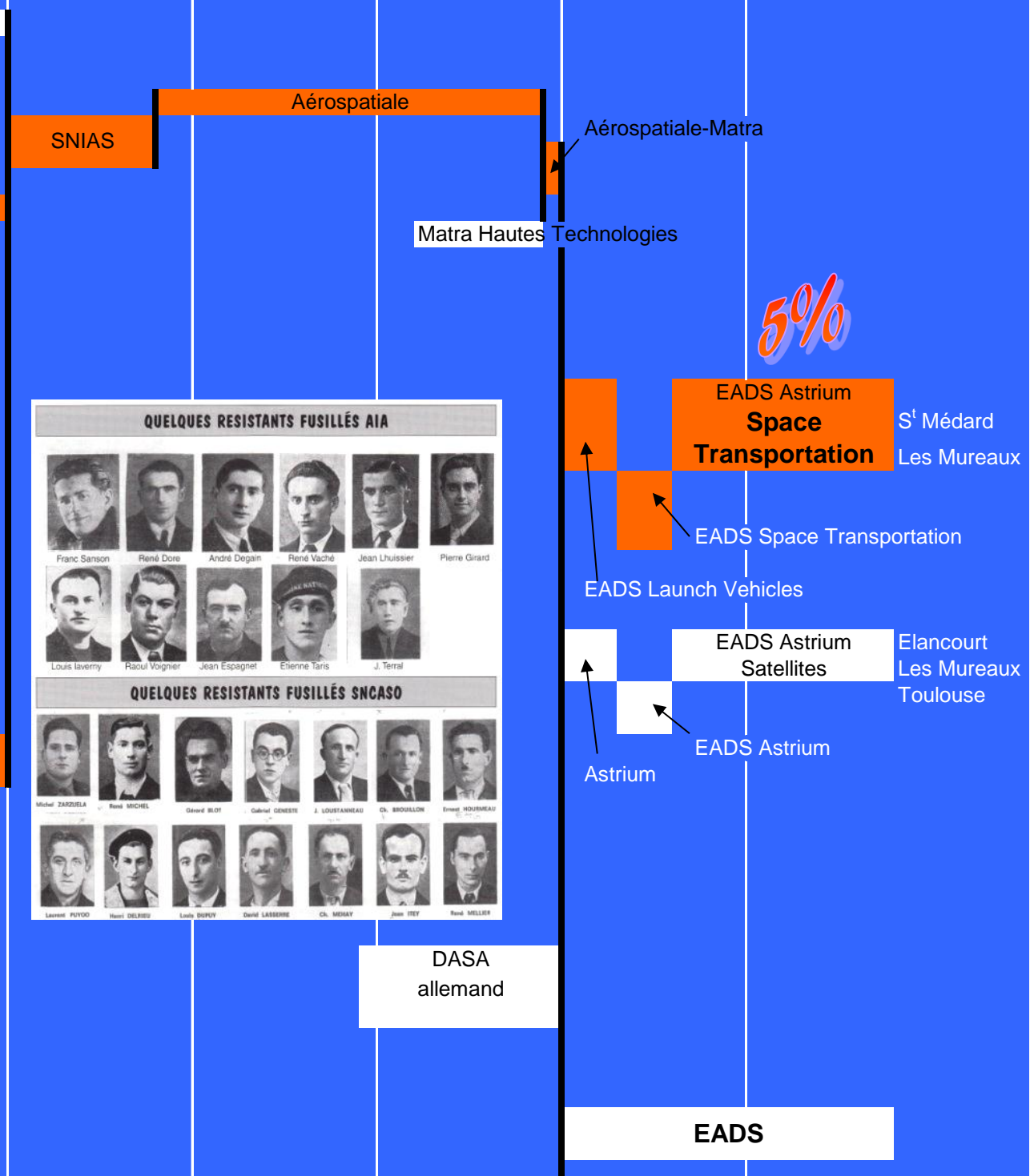
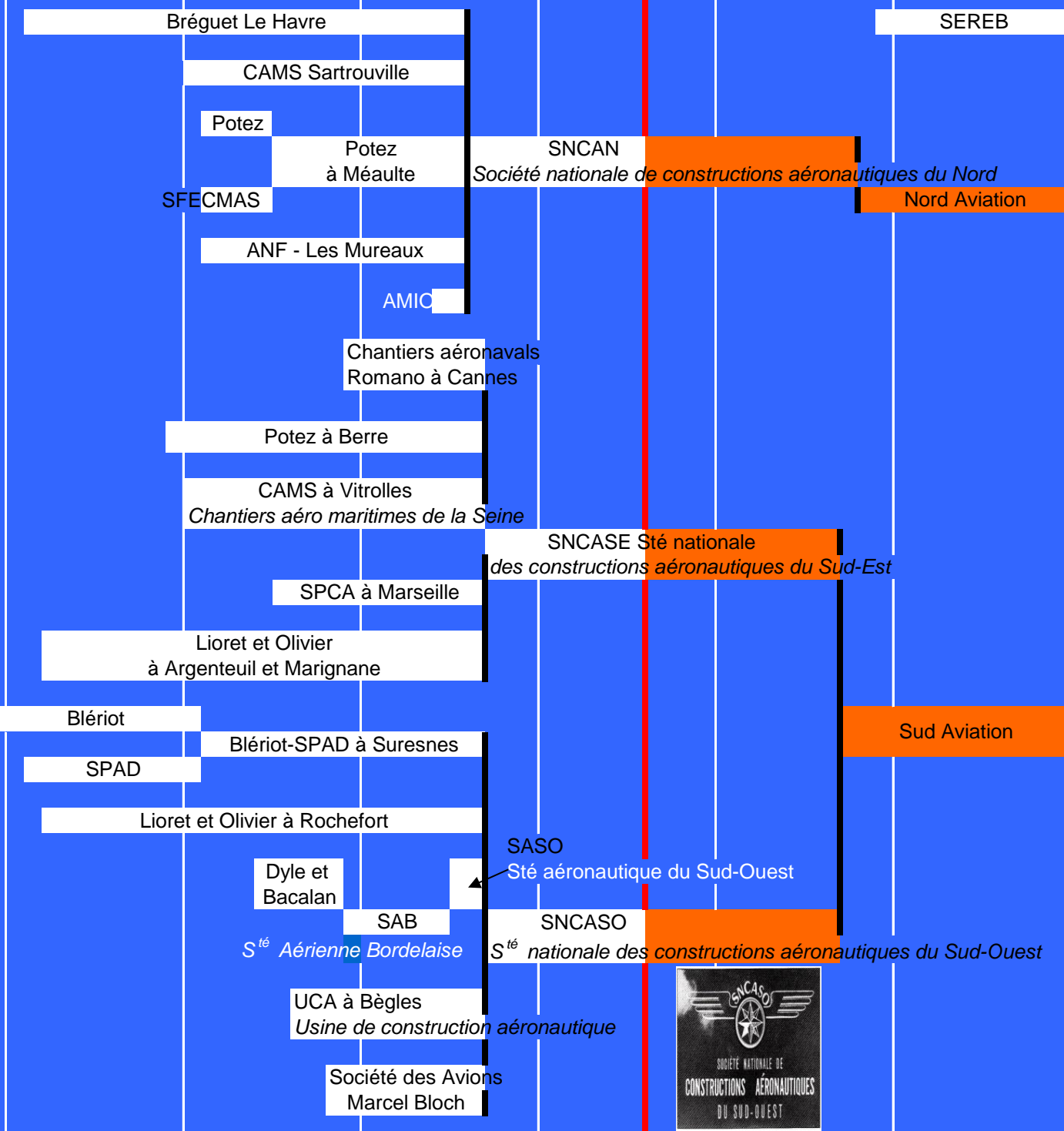
50%

Mérignac  
Martignas  
Anglet-Biarritz  
Argenteuil  
S' Cloud  
Seclin  
Poitiers  
Argonay  
Istres  
Cazaux

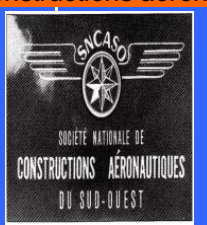
# Les CE concernés par les 5%

1900 1910 1920 1930 1940 1946 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010

EADS - ASTRIUM



5%



# Les prérogatives des CE

Le comité dispose de deux champs importants de compétence :

## 1- Attributions économiques et professionnelles :

- Le comité d'établissement doit être consulté préalablement à toute décision de l'employeur entrant dans son domaine de compétence. En matière économique, le comité d'entreprise a un rôle consultatif ;
- Le comité est compétent pour toute décision modifiant l'organisation juridique ou économique de l'entreprise ;
- Il est consulté chaque année sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise ainsi que sur tout projet important d'introduction de nouvelles technologies ;
- Le comité doit être consulté sur les décisions intéressant la gestion du personnel (conditions de travail et de vie dans l'entreprise, hygiène et sécurité, durée et aménagement du temps de travail, congés payés, congés pour formation, congés sabbatiques...);
- Chaque année, le comité est informé et consulté sur l'évolution de l'emploi et des qualifications dans l'entreprise, ainsi que sur les prévisions annuelles et les actions de prévention et de formation envisagées ;
- Le comité doit être consulté sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, notamment en cas de licenciements économiques ;
- Il joue un rôle primordial dans l'élaboration et la mise en place de la politique de formation dans l'entreprise. Il est consulté tous les ans sur les orientations de la formation dans l'entreprise, donne son avis sur le plan de formation ainsi que sur les problèmes relatifs aux congés individuels de formation.

**Dans les domaines de compétence du comité, le directeur de l'établissement est tenu de consulter le CE avant de prendre toute décision.**

### Hommage à Maurice COHEN

Grand spécialiste du droit du travail et militant syndicaliste, il est mort le 3 septembre dernier, à l'âge de 85 ans. Docteur en droit, il avait créé et dirigeait la *Revue pratique de droit social*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les droits collectifs des salariés, dont le plus connu est "**Le droit des comités d'entreprise et des comités de groupe**". Maurice Cohen fut aussi, en 1968, le concepteur du populaire guide fiscal du contribuable salarié, la VO Impôts.



# Les prérogatives des CE

## 2- Activités sociales et culturelles :

Le comité est doté de nombreuses prérogatives en matière sociale et culturelle. Il assure ou contrôle la gestion de toutes les activités mises en œuvre dans l'établissement au bénéfice des salariés et de leurs familles ou participe à cette gestion quel qu'en soit le mode de financement.



Sont considérées comme des activités sociales et culturelles, toutes celles qui ne sont pas obligatoires pour l'employeur et qui ont été instituées au profit des salariés (ou anciens salariés) et de leurs familles, sans discrimination, en vue d'améliorer leurs conditions de vie au sein ou en dehors de l'entreprise.

Constituent des activités sociales ou culturelles un restaurant d'entreprise, des activités sportives, des séjours de vacances, les activités de loisirs et de culture, un arbre de Noël et des sorties récréatives pour les enfants, ...



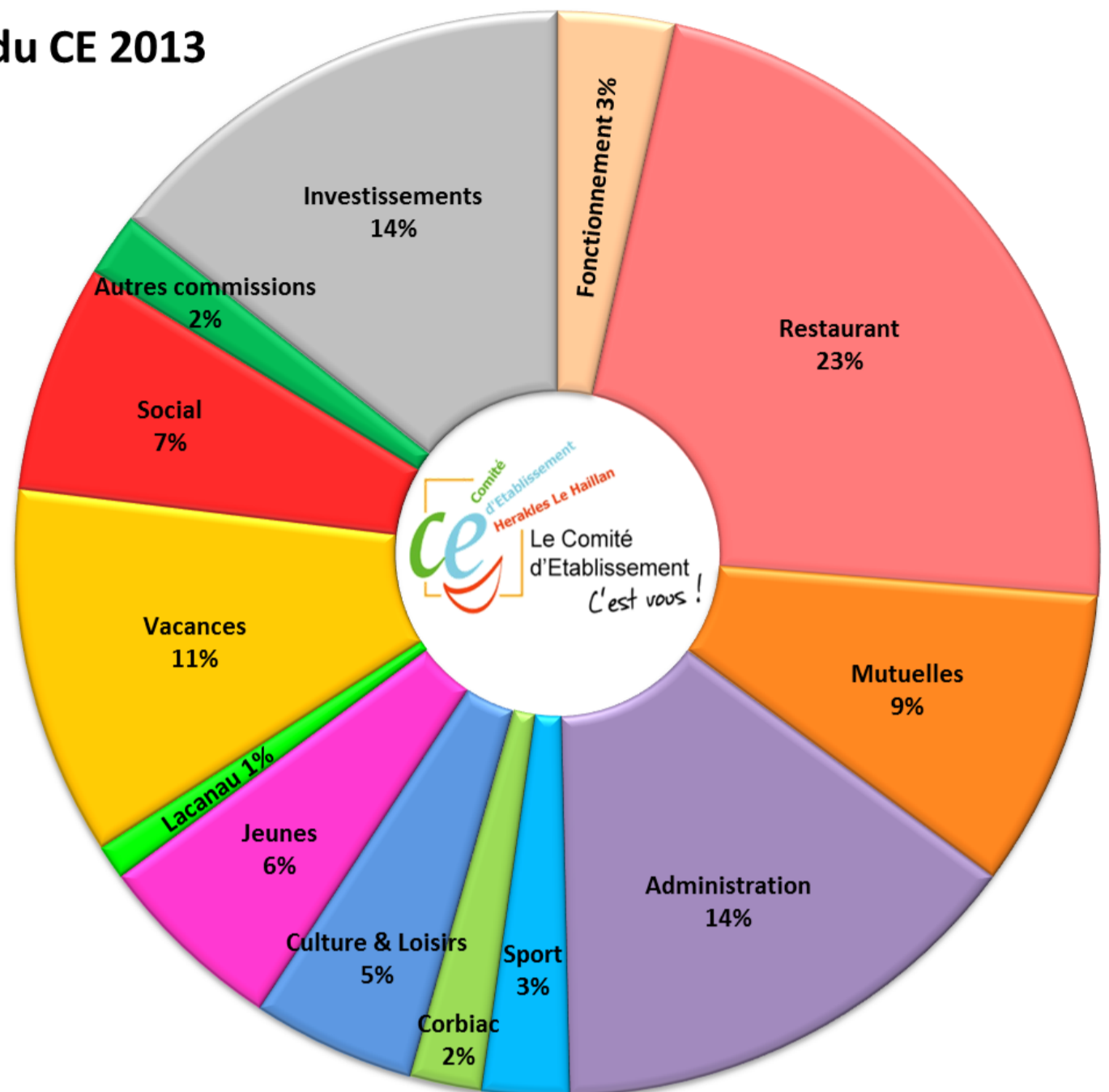
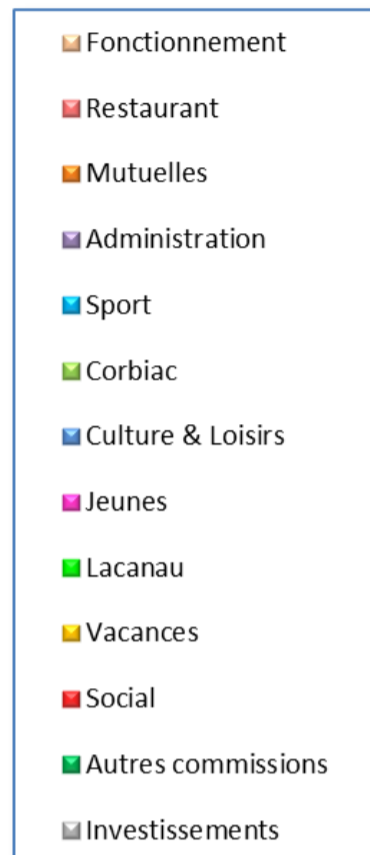
**Le Comité n'est pas là pour redistribuer une simple subvention mais il a pour objectif de permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour les salariés, leur conjoint et leurs enfants.**

**Comme la Sécurité sociale a pour principe « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins », le CE a pour mission de « permettre aux salariés et leur famille d'accéder à la culture et aux loisirs, quels que soient leurs moyens »**

# Budget du CE du Haillan

## Répartition du Budget du CE 2013

3 457 500 €



Fonctionnement : Concerne plus particulièrement le financement de la partie du rôle économique du CE, frais administratifs, ce que l'on appelle le 0.2%, budget minimum légal des Comités d'Entreprises.

Restaurant : Concerne le financement d'une partie des repas. C'est le plus gros poste de dépense qui bénéficie à tous les salariés, intérimaires compris.

Mutuelles : Sert à subventionner la mutuelle des actifs et des retraités.

Administration : Concerne les frais de gestion du CE avec notamment les salaires et frais administratifs.

Sport : Budget consacré à l'Association Sportive et ses 26 sections sportives.

Corbiac : Dépenses liées à la gestion et l'entretien du complexe sportif de Corbiac, le seul patrimoine appartenant au Comité.

Culture & Loisirs : Subventionnement de l'ensemble des sections et associations liées à la culture et aux loisirs (25) ainsi qu'à la billetterie, aux sorties organisées par le Comité et aux services de prêt.

Jeunes : Finance les séjours jeunes (colos), centres aérés et notamment les sorties récréatives organisées par notre animatrice.

Lacanau : Dépenses liées à la gestion et l'entretien du camping de Lacanau, accès pour les salariés aux vacances pas chères.

Vacances : Budget servant à subventionner les voyages des salariés ainsi que les voyages organisés par le Comité.

Social : Budget servant aux actions sociales envers les salariés en difficulté mais aussi au financement des divers bons (rentrée scolaire, Noël, mariage, naissances).

Autres commissions : Sont regroupées ici diverses commissions dont le montant des budgets n'est pas significatif.

Investissements : Rassemble tous les budgets d'investissement des sections, associations et commissions du Comité. Une part conséquente en est logiquement consacrée au patrimoine du Comité.

# Une négociation à risques

La Direction d'Hérakles a clairement expliqué qu'elle entendait négocier le taux de la subvention des 4 Comités d'établissements d'Hérakles avant la fin 2013.

L'établissement du Haillan (dont Candale) bénéficie d'un budget de 5.2% de la masse salariale contre 2.6% pour les autres établissements de l'ex-SME (St Médard, Toulouse et le CRB Le Bouchet).

Si la direction se permettait d'aligner par le bas la subvention du Haillan, cela conduirait à un budget des Œuvres Sociales du Comité divisé par 2 !

Cette situation mettrait les élus dans une situation impossible qui les amèneraient à opérer des coupes sombres, d'autant que la moitié du budget est composé d'éléments fixes tels que les salaires des 7 salariés du CE en CDI, le restaurant ou la Mutuelle.

Ceci impliquerait une baisse, voire une suppression, de certaines subventions et aboutirait donc de fait à une baisse de pouvoir d'achat pour les salariés de l'Etablissement du Haillan et de Candale.

**Peut-on accepter qu'une partie des salariés d'Herakles sacrifient une partie de leurs vacances ou celles de leurs enfants à cause d'une fusion ?**

**Une véritable politique sociale peut et doit être menée en tirant par le haut les budgets des Œuvres Sociales des Comités à 5.2% pour l'ensemble des sites d'Herakles.**

A l'heure où la Direction crie haut et fort qu'elle veut une fusion des cultures d'entreprise, elle a tout intérêt à permettre aux salariés de se rencontrer lors d'une pratique sportive à Corbiac, en vacances à Lacanau ou lors d'un voyage Comité,... Si la Direction contraint les CE à vendre leur patrimoine ou ne plus organiser de séjours collectifs, elle aura raté son objectif !

Pour les ex-SPS, les salariés pourraient se sentir « les dindons » de la fusion puisqu'à ce jour la négociation des statuts laisse entrevoir qu'ils pourraient en payer lourdement la facture !

La direction veut une nouvelle société avec un climat social apaisé, qu'elle y mette les moyens, elle les a.

**Le CE, c'est l'affaire de TOUS !**